



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Droits d'Urgence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Droits d'Urgence

5 rue du Buisson Saint-Louis - 75010 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Droits d'Urgence

5 rue du Buisson Saint-Louis - 75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Droits d'Urgence,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Droits d'Urgence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Droits d'Urgence



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 juin 2026

KPMG SA



Thierry Champion
Associé

Droits d'Urgence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSO ASSOCIATION DROITS D'URGENCE

Comptes annuels

Bilan au 31/12/2025

RUE DU BUISSON SAINT LOUIS

75010 PARIS

SIRET : 45101859200027



Comptes annuels

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	90 318	90 318		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	152 725	124 271	28 454	29 139
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 967		8 967	7 281
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	252 025	214 589	37 436	36 435
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	126 818		126 818	105 016
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	62 298		62 298	106 762
Charges constatées d'avance	21 814		21 814	2 635
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	183 521		183 521	190 375
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	394 451		394 451	404 789
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	646 476	214 589	431 887	441 223

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	50 817	-17 508
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	20 000	
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	6 129	88 325
Situation nette	76 946	70 817
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 404	1 870
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	78 350	72 687
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		45 000
Provisions pour charges	46 788	43 565
TOTAL DES PROVISIONS IV	46 788	88 565
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22 177
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 697	53 315
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	227 035	200 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17	
Produits constatés d'avance		3 500
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	306 749	279 971
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	431 887	441 223

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	170	360
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 224 323	2 123 743
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	334 010	381 927
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	252 794	238 008
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	38 300	13 900
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	45 000	80 044
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11	5 891
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 894 607	2 843 873
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	420 894	365 053
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	131 980	145 596
Salaires	1 629 568	1 535 841
Cotisations sociales	684 328	625 588
Dotations aux amortissement et dépréciations	18 591	39 375
Dotations aux provisions	3 223	50 328
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7	7
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 888 590	2 761 789
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 017	82 084
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	160	467
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	160	467

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	48	277
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	48	277
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	112	190
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	6 129	82 274
Produits exceptionnels V		11 745
Charges exceptionnelles VI		5 694
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6 051
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 894 767	2 856 085
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 888 638	2 767 760
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 129	88 325
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		282 042
Prestations en nature	74 267	
Bénévolat	82 577	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	156 844	282 042
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	74 267	
Personnel bénévole	82 577	282 042
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	156 844	282 042

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 431 887 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 6 129 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association, ayant pour dénomination DROITS D'URGENCE, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est à but humanitaire et a pour objet d'engager toutes actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité, ainsi que de leurs proches, en France et à l'étranger.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Les activités de Droits d'urgence s'exercent principalement à Paris et région parisienne.

En 2025, l'association Droits d'urgence assure des permanences juridiques généralistes in situ dans une centaine de lieux d'intervention à Paris et région parisienne.

Droits d'urgence développe depuis plus récemment des actions à l'échelle nationale : pour l'organisme de formation et pour la plateforme DroitsDirects.fr dédiée aux victimes de violences conjugales, et dans le cadre d'actions de sensibilisation aux violences conjugales.

Ces actions s'exercent selon 3 axes : l'accès au droit pour toutes et tous, l'accès au droit par public cible, l'accès au droit par la formation.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Ressources humaines au 31/12/2025 : 48,95 ETP

Une équipe de direction composée de 5 personnes.

Les autres salarié.es se répartissent de la façon suivante : coordinateurs et coordinatrices des Points d'accès au droit et autres dispositifs, juristes, chargé.e.s d'accueil juridique et social, stagiaires.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 431 887 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 6 129 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2025

• Campagne des 30 ans de l'association

Dans le cadre de la célébration des 30 ans de l'association, initialement prévue fin 2025, l'événement principal a finalement été reporté au 4 février 2026.

Néanmoins, une campagne de communication dédiée aux 30 ans a été lancée dès 2025 afin d'annoncer cet anniversaire et de valoriser les actions de l'association. Cette campagne a été réalisée avec l'appui de l'agence Creapills et diffusée par MediaTransports.

La diffusion de la campagne d'affichage a bénéficié d'un dispositif Pro Bono de la part de MediaTransports : seule l'intervention technique liée à la mise en place de la campagne a été facturée à l'association, l'espace d'affichage ayant été mis à disposition à titre gracieux.

Cette opération a donné lieu à un appel à la générosité du public, mais les fonds récoltés dans ce cadre ne sont pas significatifs pour l'association.

• Renouvellement du marché des Relais d'accès au droit

Le marché public relatif aux Relais d'accès au droit (RAD) a fait l'objet d'un renouvellement sous la forme de prestations similaires.

Ce renouvellement a été signé en décembre 2025, pour une mise en œuvre sur les exercices 2026 et 2027, assurant ainsi la continuité de ce dispositif porté par l'association.

• Demande de financement au titre du Fonds social européen (FSE+)

L'association a déposé une nouvelle demande de financement auprès du Fonds social européen (FSE+), portant sur la période 2025 à 2027.

Cette demande vise à soutenir notamment :

- les activités du pôle violences conjugales ;
- le développement des activités de l'organisme de formation de l'association.

À la date d'établissement des comptes, l'instruction de cette demande de financement est toujours en cours.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Première application du règlement ANC n°2022-06 conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'Association applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition ou de production (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|------------------------------------|--------|
| • Concessions et droits similaires | 5 ans, |
| • Travaux d'agencements du local | 6 ans, |
| • Matériel informatique | 3 ans, |
| • Mobilier de bureau | 3 ans. |

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière,
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté,
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective,
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2020-2022,
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié,
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres,
- le taux de rotation du personnel : 4%,
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1,50% pour les non-cadres et 2% pour les cadres,
- le taux d'actualisation retenu : 3,9%,
- - le taux moyen des charges sociales : 45%.

Le montant de la provision des engagements des indemnités de fin de carrière est inscrit en Provision pour risques et charges pour un montant de 46 788€ au 31/12/2025.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Effectif

L'effectif moyen annuel au 31/12/2025 s'élève à 48,95 ETP et se décompose de la manière suivante :

	Nombre d'ETP
Cadres	4,00
Non cadres	44,95
Total	48,95

Contributions volontaires en nature

- **Bénévolat**

Les contributions volontaires en nature correspondent d'une part aux actions bénévoles réalisées dans le cadre de l'activité de Droits d'urgence et d'autre part à du mécénat de compétences. Il s'agit de la mise à disposition de personnes non-salariées de l'association, professionnels du droit, qui effectuent, à titre gratuit, différentes activités : tenue de permanences juridiques, prise en charge de dossiers contentieux, accompagnements administratifs et juridiques, réponses à des questions juridiques, recherches juridiques, aide lors d'un événement, formations, rédaction...

Le calcul retenu est le suivant :

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Permanences juridiques	172 bénévoles x 1 546h	70 126€
Réseau	13 bénévoles x 242h	10 977€
Formation	9 bénévoles x 32,5h	1 474€
Offerte :		
Une heure de bénévolat est valorisée au coût horaire d'un juriste facturé sur le marché public des Relais d'accès au droit, soit 45,36 €.		
Total		82 577€

- **Mécénat de compétences**

L'Association « Droits d'urgence », a également pu bénéficier pendant l'exercice, de mécénat de compétence sous forme de prestations de services.

1. L'Association bénéficie de partenariats Pro Bono conclus avec dix cabinets d'avocats et un groupe spécialisé dans l'assurance et la protection juridique.

Dans le cadre de ces partenariats, chaque structure partenaire met à disposition un pôle de collaborateurs volontaires qui réalise, au bénéfice de l'association, des prestations juridiques et d'accompagnement à titre gratuit. Ces interventions relèvent du mécénat de compétences et ne donnent lieu à aucune facturation.

Conformément aux principes applicables aux contributions volontaires en nature, ces prestations sont valorisées afin de refléter le volume de ressources mobilisées au service de l'activité de l'association.

La valorisation est effectuée selon la méthode suivante :

- recensement du nombre total d'heures réalisées par les volontaires des structures partenaires au cours de l'exercice ;
- application d'un coût horaire de référence correspondant au coût moyen d'une heure de travail d'un juriste des Relais d'accès au droit.

Nature de la contribution Pro Bono 2025	Méthode de valorisation	Montant
Interventions juridiques	181 interventions bénévoles X 535 h	24 267€
Une heure de bénévolat est valorisée au coût horaire d'un juriste facturé sur le marché public des Relais d'accès au droit, soit 45,36 €.		
Total		24 267€

2. **Delphine Stemmelin-Trutt** a accompli les missions suivantes en mécénat de compétences : Conseil en droit du travail, droit social auprès de la direction.

Autres contributions

1. L'entreprise CHANEL a poursuivi en 2025 son engagement aux côtés de l'association, partenariat initié en 2021.
 Au titre de cet engagement, des collaborateurs volontaires de l'entreprise ont mis à disposition de l'Association leur temps et leurs compétences afin d'accompagner l'organisation du Gala annuel de l'Association.
 Cet événement, organisé à la Galerie du 19M, réunit principalement des professionnels du droit (avocats, juristes d'entreprise, notaires, commissaires de justice, etc.). Il poursuit un double objectif : contribuer au financement des actions de terrain menées par l'association et renforcer sa visibilité auprès des professions juridiques, particulièrement sensibilisées à sa mission et susceptibles de s'engager dans des actions de soutien ou de Pro Bono.
 Ces actions ont été menées principalement par des membres de la direction juridique de l'entreprise ainsi que par des collaborateurs de l'équipe de création graphique.
2. Le 19M a mis à disposition ses espaces pour l'organisation de cet événement, notamment les espaces de réception et la Galerie du 19M, permettant d'accueillir les participants dans un cadre adapté à la tenue de cette manifestation.
 Par ailleurs, les équipes du 19M ont contribué à la co-organisation de cette troisième édition du Gala aux côtés de l'association et Chanel. Cette contribution s'est traduite par la préparation et la mise en œuvre opérationnelle de l'événement.
3. La société MediaTransport a apporté son soutien à l'association en établissant un plan média et en mettant gracieusement à disposition de Droits d'urgence des espaces publicitaires numériques au sein du métro parisien dans le cadre de la célébration des 30 ans de l'Association.
 L'Association a mené une campagne de communication destinée à renforcer sa visibilité auprès du grand public et à sensibiliser aux missions qu'elle poursuit. Cette campagne, conçue en collaboration avec l'agence Creapills, a été diffusée du 3 au 9 novembre dans le métro parisien, sur plusieurs lignes du réseau.
 Cette contribution volontaire a été valorisée à 50 000 € selon MediaTransport.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'Association, tous étant bénévoles.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 12 400€ TTC.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	90 318			90 318
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 318			90 318
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	134 819	17 906		152 725
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 819	17 906		152 725
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 281	1 686		8 967
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 296	1 686		8 982
TOTAL GÉNÉRAL	232 433	19 592		252 025

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements			Entrées	
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	17 906			17 906		
Total immobilisations financières	1 686			1 686		
TOTAL GÉNÉRAL	19 592			19 592		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements			Sorties	
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	90 318			90 318
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 318			90 318
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	105 680	18 591		124 271
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 680	18 591		124 271
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	195 998	18 591		214 589

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	18 591				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	18 591				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	8 967		8 967
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	126 818	126 818	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	912	912	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 252	7 252	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	31 165	31 165	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	22 969	22 969	
Charges constatées d'avance	21 814	21 814	
TOTAL	219 897	210 930	8 967

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	79 697	79 697		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	78 607	78 607		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 476	126 476		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 951	21 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	17	17		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	306 749	306 749		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

22 119

Commentaires : néant

Variation des fonds propres

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-17 508	68 325			50 817
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves		20 000			20 000
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	88 325	-88 325	1 551		6 129
Situation nette	70 817		1 551		76 946
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 870			466	1 404
Provisions réglementées					
TOTAL	72 687		1 551	465	78 350

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	45 000		45 000		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	45 000		45 000		
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires		46 788			46 788
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations	43 565		43 565		
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	43 565	46 788	43 565		46 788
TOTAL DES PROVISIONS	88 565	46 788	88 565		46 788

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22 118
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 742	20 691
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	117 201	102 357
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	137 942	145 167

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	4 830	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	425	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	5 255	

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation		3 500
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		3 500
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	21 814	2 635
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	21 814	2 635

Commentaires : néant

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation
	31/12/2025	31/12/2024	Montant %
Produits Exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		286.32	-286.32 -100.00
77200000 PRODUITS EXERC.ANTER		286.32	-286.32 -100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		458.58	-458.58 -100.00
77720000 SUBV.COLL.VIRE A RES		458.58	-458.58 -100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 000.00	-11 000.00	-100.00
78752000 REP.S/PROV.POUR LITI	11 000.00	-11 000.00	-100.00
TOTAL DES PRODUITS	11 744.90	-11 744.90	-100.00
Charges Exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 694.00	-5 694.00 -100.00
67120000 AMENDES ET PENALITES		5 694.00	-5 694.00 -100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES	5 694.00	-5 694.00	-100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 050.90	-6 050.90	-100.00

Commentaire

Tableaux relatifs à la formation

TABLEAU 1

Ressources de l'organisme

Origine des fonds en K€	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en %	en K€		en %
Origine des fonds en K€				
	85 870	100 %	67 093	100 %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	61 820	72 %	59 360	88 %
Etat, Collectivités locales, étab.pub	13 000	15 %		
Entreprises :				
via FONGECIF, OMA, FAF				
Particuliers				
Sous total I				
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II :				
Autres organismes de formation	11 050	13 %	7 733	12 %
Autres ressources				

TABLEAU 2

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	Volumes financiers			
	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes ⁽¹⁾				
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾	81 070	94 %	66 053	98 %
Insertion sociale	4 800	6 %	1 040	2 %
Total	85 870	100 %	67 093	100 %

⁽¹⁾ Diplômes nationaux, titres homologués.⁽²⁾ Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

TABLEAU 3

Conventions de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
FSE +	17 053	0	17 053	0

Bilan Actif N-1

(version arrêtée et publiée)

Bilan Actif		Au 31/12/2024
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Donations temporaires d'usufruit		
Concessions, brevets et droits similaires		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillages industriels		
Autres immobilisations corporelles		29 139
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Immobilisations financières		
Participations et créances rattachées		
Autres titres immobilisés		15
Prêts		
Autres immobilisations financières		7 281
	TOTAL I	36 435
Comptes de liaison	II	
Actif circulant		
Stocks et encours		
Créances		
Créances clients, usagers et comptes rattachés		105 016
Créances reçues par legs ou donations		
Autres		106 762
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		190 375
Charges constatées d'avance		2 635
	TOTAL III	404 789
Frais d'émission des emprunts	IV	
Primes de remboursement des obligations	V	
Écarts de conversion actif	VI	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	441 223

Bilan Passif N-1

(version arrêtée et publiée)

Bilan Passif		31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		-17 508
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		88 325
	Situation nette	70 817
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		1 870
Provisions réglementées		
	TOTAL I	72 687
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour risques		45 000
Provisions pour charges		43 565
	TOTAL IV	88 565
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22 177
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		53 315
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		200 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		3 500
	TOTAL V	279 971
Écarts de conversion passif	VI	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	441 223

Compte de résultat N-1

(version arrêtée et publiée)

Compte de résultat	31/12/2024
Produits d'exploitation	
Cotisations	360
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
- dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de services	2 123 743
- dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	381 927
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	238 008
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	13 900
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	80 044
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	5 891
TOTAL I	2 843 873
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	365 053
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	145 596
Salaires et traitements	1 535 841
Charges sociales	625 588
Dotations aux amortissements et dépréciations	39 375
Dotations aux provisions	50 328
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	7
TOTAL II	2 761 789
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	82 084
Produits financiers	
Produits financiers de participation	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	467
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL III	467
Charges financières	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées	277
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL IV	277
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	190
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	82 274

Compte de résultat N-1 (Suite)

(version arrêtée et publiée)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	286
Sur opérations en capital	459
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 000
TOTAL V	11 745
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	5 694
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
TOTAL VI	5 694
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6 051
Participation des salariés aux résultats	VII
Impôts sur les bénéfices	VIII
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 856 085
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 767 760
EXCÉDENT OU DÉFICIT	88 325
Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	282 042
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL	282 042
Charges des contributions volontaires en nature	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	282 042
TOTAL	282 042